

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2012

Date convocation : 20/10/2012

Absents : JEAMBRUN Stéphane, LANSELLE Olivier.

1-Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT - Présentation du SCOT rural en cours d'élaboration, projet porté par les Communautés de Communes du Ségala Carmausin, de Carmaux, Val 81, Pays Cordais, Causse NO du Tarn. Son élaboration dure 3 ans et permet de réfléchir avec une vision globale du territoire dans son aménagement : urbanisation, transports, protection des espaces agricoles, localisation des activités commerciales et économiques, et les orientations futures d'urbanisme. Le SCOT préserve la compétence des communes en matière d'urbanisme, ces dernières devront traduire dans leurs documents (carte communale, PLU) les objectifs et orientations du SCOT.

Le périmètre du futur SCOT rural sur la partie Nord du Tarn couvre : 40 000 habitants, 98 000 hectares, 70 communes et 5 communauté de communes, cités ci-avant.

Ainsi le conseil municipal a été appelé à donner son avis sur 3 points :

- Modification des statuts du Syndicat Mixte ACSE : restitution de la compétence SCOT à ses communautés membres. Accord du CM à la majorité des membres présents (7 pour, 2 contre)

- Définition du périmètre du futur SCOT : périmètre proposé à l'échelle des territoires des Communautés du Carmausin, du Ségala Carmausin, de Val 81, du Pays Cordais, du Causse du Nord Ouest du Tarn et des communes de Villeneuve sur Vère, Milhavet et Saint Martin Laguépie. Accord du CM à la majorité des membres présents (8 pour, 1 contre).

- Création et adhésion de la Communauté de Communes du Ségala Carmausin au Syndicat Mixte du SCOT du Carmausin, du ségala, du Causse et du Cordais. Accord à la majorité des membres du CM (7 pour et 2 contre).

2-Questions diverses

* **Révision des zones vulnérables** : Information sur la révision en cours des zones vulnérables du bassin Adour Garonne. Cette révision s'effectue tous les 4 ans en fonction des constats de terrain, ceci afin de protéger les eaux des pollutions par les nitrates.

Information du contact pris par la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs, venus solliciter le maire pour cosigner un courrier à adresser à plusieurs instances administratives et politiques, afin d'exprimer leur opposition à la définition de ces zones dites vulnérables.

Cependant, aucun courrier n'a été consigné, en effet, c'est le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur qui est compétent en ce domaine, c'est donc le Syndicat qui représente les communes et communautés du bassin versant du Viaur dans ce dossier.

* **Plan de Prévention pour le risque inondation Vallée du Cérou** : Enquête publique avant approbation du plan de prévention pour le risque inondation de la vallée du Cérou sur le territoire de 45 communes de 30/10 au 07/12/2012. La commune de Tanus est concernée par cette enquête pour le Céret. Il n'est pas émis d'observations particulières.

* **Commémoration du 11 novembre** : Elle aura lieu le dimanche 18/11/2012 à l'heure habituelle.

* **Inauguration de l'accueil familial** : samedi 08 décembre 2012, à 10h30, en présence de Mme La préfète.

* **Accueil des nouveaux arrivants** : lors de la réunion commune avec les associations, le souhait a été émis de refaire le « pot » d'accueil des nouveaux arrivants, avec présentation des associations de la commune. La date du dimanche 13 janvier 2013 a été retenue.

* **Ménage mairie** : Chantal ASSIE assurera le remplacement de Nathalie ARNAL pendant son congé maternité pour 2h semaine.

* **Illumination de Noël** : il est décidé de mettre en place les illuminations de Noël comme l'an passé

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM